

Présentation du dispositif de l'Université de Strasbourg

contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes.

L'université n'est pas à l'abri des violences sexistes, sexuelles ou homophobes.

L'Université de Strasbourg n'accepte pas ces situations. Elle réagit lorsqu'elles sont portées à sa connaissance.

Les violences sexistes et sexuelles sont définies dans la loi¹

« Tout agissement lié au sexe d'une personne, ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité ou de créer un environnement intimidant, hostile, dégradant, humiliant ou offensant. »

Le caractère homophobe de ces violences est une circonstance aggravante.

Le dispositif de l'Université de Strasbourg de lutte contre les violences sexistes, sexuelles et homophobes.



Alerte



Une adresse contact pour sortir du silence :

violences-sexistes@unistra.fr

- une réponse sous 48 h
- une proposition de rendez-vous sous 5 jours ouvrés
- 5 personnes spécialistes de l'aide aux victimes

Cellule d'écoute



Un lieu neutre² pour

- verbaliser sans répercussion
- s'informer et être assisté-e dans sa démarche de déclaration des faits

Assistance à la victime



Externe à l'université

- Association SOS - France Victimes 67 (regroupant des juristes spécialistes du droit pénal et des psychologues)

Interne à l'université

- la cellule VSSH pour :
- une aide à la rédaction d'un témoignage circonstancié
- une aide au regroupement des éléments probants

Déclaration des faits



Une déclaration écrite par la victime pour :

- enclencher une procédure
- instaurer des mesures de protection

Procédure interne



- Ouverture d'un dossier
- Enquête interne
- Rapport
- Décision du président de l'université non lieu / mesure de gouvernance / commission disciplinaire

et/ou

Procédure pénale

Un dispositif soucieux de toutes les parties prenantes



La victime

- Permettre de sortir du silence : violences-sexistes@unistra.fr
- Agir selon la volonté de la victime
- Ne pas passer à côté d'une situation
- Établir un lien de confiance entre la victime et l'Université de Strasbourg



La personne alertée

- Orienter vers : violences-sexistes@unistra.fr
- Donner une suite à l'information recueillie
- Éviter la diffamation



L'unité de travail

composante, service, laboratoire

- Éviter la diffamation
- Permettre un travail serein dans l'unité
- Établir un lien sur une ligne téléphonique de confiance avec la Direction générale des services ou avec la vice-présidence égalité, parité, diversité
- Être assuré-e d'une prise en charge de la situation



La personne mise en cause

- Respecter la présomption d'innocence
- Accompagner un possible retour au travail

Des outils de prévention et de sensibilisation

- Une adresse web dédiée violences-sexistes.unistra.fr pour :
 - consulter la documentation utile ;
 - trouver des lieux ressources.
- Des campagnes de sensibilisation auprès des étudiantes et étudiants via notamment des enseignements, des formations et des événements
- Des campagnes de sensibilisation auprès des personnels via notamment des formations et des interventions au sein des unités de travail
- Un réseau de personnes informées